

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Membres présents : 33 membres

Mesdames ROHFRIEBSCH Anne-Marie, BERBACH Gisèle, DOTT Sylvie, ROTH Mireille, BAUER Liliane, DIETRICH Isabelle, JULES Adeline, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, ALBRECHT Alain, JACOB André, RIEHL Julien, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, EHRHART Mathieu.

Monsieur HERRMANN Marc, a donné pouvoir à Madame DOTT Sylvie pour voter en son nom.

Monsieur GROSSKOST Alain, a donné pouvoir à Monsieur HELLER Jean-Luc pour voter en son nom.

Madame HALTER Estelle a donné pouvoir à Monsieur LAMBERT Jean-Charles pour voter en son nom.

Madame RAPINAT Fabienne a donné pouvoir à Monsieur VOGEL Justin pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 4 membres

Madame BLANCHAIS Christine.

Madame DYEUL Aurélie.

Madame BOEHLER Denise.

Monsieur WEISS Henri.

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 14 octobre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 14 octobre 2021.

2. Travaux de création d'une liaison cyclable entre Wiwersheim et Schnersheim et aménagement routier sur la RD41 à Wiwersheim

L'une des principales stratégies du schéma intercommunal des itinéraires cyclables porte sur la création d'une dorsale permettant de rejoindre l'Eurométropole de Strasbourg sur un axe Ouest-Est en longeant la route départementale 41. Un premier tronçon peut ainsi voir le jour pour relier la Commune de Schnersheim et celle de Wiwersheim.

Les études confiées au bureau d'études SFI permettent de combiner ces travaux de création de liaison cyclable à un aménagement de la RD41 créant un accès complémentaire à la zone d'activités de Wiwersheim à une parcelle nouvellement construite.

Ces travaux ont été sous-totalisés pour chaque objet, répartis en 2 lots et estimés à un total de 841 270,50 € ht.

Monsieur le Président de la commission d'appel d'offres, Gaston BURGER, présente l'analyse et l'attribution des lots par la commission :

N° et intitulé du lot		Entreprise retenue	Montant en € H.T.
01	VOIRIE	LINGENHELD	549 215,80 €
02	ECLAIRAGE PUBLIC ET RESEAUX SECS	ERTP - EY RIEDINGER TRAVAUX PUBLIC	105 416,42 €
TOTAL			654 632,22 €

Après délibération, le Conseil Communautaire **autorise** le Président à **signer** les marchés avec les entreprises retenues.

3. Travaux de construction d'une école maternelle et d'un accueil périscolaire à Hurtigheim : avenants

Dans le cadre des travaux de création d'un groupe scolaire à Hurtigheim, des modifications de travaux doivent être mises en œuvre qui nécessitent la conclusion d'avenants.

La Commission d'Appel d'Offres ayant examiné les projets d'avenants et donné un avis favorable, le Conseil Communautaire **valide** la conclusion de ces avenants comme suit :

Nom de l'entreprise	Marché de base en HT, options et avenants validés inclus	Montant avenants en HT	Montant total du marché en HT	Variation
Lot n° 1 SOTRAVEST	211 563,80 €	- 4 723,00 €	206 840,96 €	- 2,23 %
Lot n° 3 SOPREMA	159 077,49 €	- 2 927,62 €	156 149,87 €	- 1,84 %
Lot n° 4 GROLL FERMETURES	174 593,60 €	- 2 705,00 €	171 888,60 €	- 1,55 %
Lot n° 7 SOBRIMA	79 037,26 €	- 2 890,11 €	76 147,15 €	- 3,66%
Lot n° 12 PEINTURE HEINRICH SCHMID	39 591,90 €	211,00 €	39 802,90 €	0,53 %
Lot n° 14 EIE	161 773,15 €	4 762,25 €	166 535,40 €	2,94 %
Lot n° 16 STIHLE FRERES 67	100 882,56 €	3 569,10 €	104 451,66 €	3,54 %
TOTAL GENERAL	926 519,76 €	- 4 703,38 €	921 816,54 €	- 0,51 %

4. Travaux d'aménagement du Relais Assistants Maternels dans les locaux du Trèfle

Le Relais d'Assistants Maternels (RAM) parents enfants les Premiers pas occupe depuis 2009 l'étage de l'ALSH de Wiwersheim et assume depuis pleinement ses fonctions en apportant des réponses efficaces aux questionnements portant sur les différents modes de garde de notre territoire.

Monsieur le Président propose à présent d'intégrer le RAM au sein de la Maison France Services à Truchtersheim dans un quadruple objectif :

- Placer le RAM au sein du bourg centre pour en améliorer l'accessibilité, tant en termes de centralité qu'en termes architecturaux (les locaux projetés sont de plain-pied)

- Développer la visibilité du RAM en le présentant parmi les services proposés au sein de l'entité 'Maison France Services'
- Permettre au RAM d'évoluer dans des espaces aux nombreux atouts : la Maison France Services regroupe en effet en son sein les services de la protection maternelle et infantile, les assistantes sociales œuvrant sur le territoire, des espaces de travail et de réunion de configuration diverses et une dynamique permettant des interactions innombrables
- Permettre l'extension de l'ALSH de Wiversheim en réaffectant les locaux à de l'accueil périscolaire et extrascolaire.

Après délibération, le Conseil communautaire **approuve** la réalisation de ces travaux d'adaptation des espaces permettant l'accueil du RAM au sein de la maison des services pour un coût prévisionnel à ce jour estimé à environ 66 500 € ht et **autorise** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs, parmi lesquels la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin.

5. Convention avec Emmaüs pour la mise en place d'un espace de dons à la déchetterie de Pfulgriesheim

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil que dans le cadre des travaux de réaménagement de la déchetterie de Pfulgriesheim, un espace a été prévu pour accueillir un point de collecte d'objets destinés au réemploi.

Le déploiement d'un espace de ce type dans nos déchetteries s'inscrirait dans la politique menée par la communauté de communes depuis plusieurs années dans le domaine de la prévention visant à la réduction des déchets produits sur notre territoire. Les habitants du territoire qui le désirent pourront ainsi déposer des objets réutilisables ou facilement réparables.

Pour organiser la gestion de ce point de collecte d'objets, le Président explique par ailleurs que des contacts ont été pris avec Emmaüs Haguenau, structure relevant l'économie sociale et solidaire, dont l'une des missions principales est justement la récupération d'objets donnés en vue de leur revente.

Concrètement, la communauté de communes mettrait à disposition un emplacement (zone de dons) dans la déchetterie de Pfulgriesheim afin de permettre le dépôt et le stockage d'objets réutilisables ou facilement réparables. Le point de collecte sera géré par les gardiens de la déchetterie et la collecte des objets sera réalisée par Emmaüs une fois par semaine pour être acheminé vers leur site de réemploi et de revente.

La mise en place de ce point de collecte n'entraînera pas de coûts supplémentaires pour la gestion de la déchetterie.

Afin de mettre en œuvre ce point de collecte d'objets destinés au réemploi, le Président propose donc de signer une convention avec Emmaüs Haguenau et l'entreprise Schroll, gestionnaire de la déchetterie de Pfulgriesheim.

Au terme de ces explications et après délibération, le Conseil communautaire **décide** de mettre en place un point de collecte d'objets destinés au réemploi et **de signer** une convention de partenariat pour la gestion de ce point de collecte avec Emmaüs Haguenau et l'entreprise Schroll. Le Président **est autorisé à signer** la convention à intervenir.

6. Mise à jour du règlement du service de gestion des déchets ménagers et assimilés

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que le fonctionnement du service des gestion des déchets ménagers est régi par un règlement adopté initialement en 2011 et régulièrement mis à jour, la dernière mise à jour datant de 2016.

Ce règlement du service de gestion des déchets ménagers et assimilés nécessite à nouveau une petite mise à jour pour prendre en compte des évolutions mineures dans le fonctionnement du service.

Le Président présente ces évolutions qui n'affectent pas les principales modalités de fonctionnement du service ou de tarification de la redevance, mais apportent des précisions utiles pour le fonctionnement quotidien du service et doivent permettre de mieux gérer certaines situations très particulières.

Au terme des explications fournies, le Conseil communautaire **valide** les mises à jour proposées et **adopte** la nouvelle version du règlement du service de gestion des déchets ménagers et assimilés. Le Président **est autorisé** à mettre en œuvre le règlement dans sa nouvelle version.

7. Étude relative à la mise en œuvre d'un transport en site propre vers Strasbourg

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil qu'il s'est entretenu avec les élus de l'Eurométropole de Strasbourg sur la possibilité de mettre en œuvre un transport en site propre vers Strasbourg le long de la RD41.

Compte tenu de la volonté partagée des deux territoires sur ce point, une étude approfondie sur la possibilité de mettre en œuvre un transport en site propre vers Strasbourg le long de la RD41 doit être réalisée. Le Président propose de confier cette mission à Jean-Charles Lambert, qui pourrait mener cette réflexion au cours des six prochains mois.

Il propose également que M. Jean-Charles LAMBERT soit indemnisé pour l'exercice de cette mission, dans les conditions prévues par l'article L.2123-24-1-II du Code Général des Collectivités Territoriales et dans les limites autorisées par l'enveloppe indemnitaire suite à la fixation du montant des indemnités du Président et des Vice-Présidents par délibération du 9 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **valide** la proposition du Président et **décide** de confier cette mission à M. Jean-Charles LAMBERT. Par ailleurs, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité, le Conseil Communautaire **décide** avec effet immédiat et pour une durée de 6 mois **de fixer** le montant de l'indemnité perçue par M. Jean-Charles LAMBERT à 6,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (à ce jour, cet indice est de 1027).

8. Travaux pour l'aménagement d'une aire de retournement des bus scolaires et d'un parking au collège du Kochersberg à Truchtersheim : avenant

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'une aire de retournement des bus scolaires et d'un parking au collège du Kochersberg à Truchtersheim, le Président explique aux membres du Conseil que pour le lot n° 1 – Voirie, des travaux complémentaires doivent être mis en œuvre et nécessitent la conclusion d'un avenant.

En effet, une présence d'eau significative a été repérée à environ 80 cm de la surface, ce qui nécessite de réaliser un cloutage sur environ 40 cm pour stabiliser la structure de la plate-forme de l'aire de retournement des bus du collège. Par ailleurs, pour sécuriser davantage la circulation des piétons qui viennent du parking existant du terrain de foot, situé de l'autre côté de la rue en impasse, un cheminement piéton qui n'était pas prévu initialement doit être aménagé.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 33 366,40 € H.T.

La Commission d'Appel d'Offres ayant examiné le projet d'avenant et donné un avis favorable, le Conseil Communautaire **valide** la conclusion de cet avenant avec l'entreprise titulaire pour un montant de 33 366,40 € H.T. et **autorise** le Président à **signer** le document à intervenir.

9. Décisions modificatives

Sur proposition de Monsieur le Président, les membres du Conseil Communautaire **décident** des inscriptions et transferts de crédits suivants :

Budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
011	6068	10 000,00 €	73	73111	-5 290 000,00 €
011	6122	7 000,00 €	73	7382	5 290 000,00 €
011	615221	-32 000,00 €			
011	61551	3 000,00 €			
011	61558	-3 000,00 €			
011	6156	-21 000,00 €			
011	6162	36 000,00 €			
011	6231	6 000,00 €			
011	6236	-6 000,00 €			
65	6512	-6 000,00 €			
65	6518	6 000,00 €			
	TOTAL	- €		TOTAL	- €

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DÉPENSES				RECETTES			
Chap.	Cpte	Opé.	Montant	Chap.	Cpte	Opé.	Montant
041	2313	71	18 500,00 €	041	238	71	18 500,00 €
21	2151	89	-26 500,00 €				
23	2313	73	-27 600,00 €				
23	238	73	27 600,00 €				
23	238	89	26 500,00 €				
	TOTAL		18 500,00 €		TOTAL		18 500,00 €

Budget annexe des déchets ménagers :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES			
Chapitre	Compte	Opération	Montant
21	2138		- 30 000,00 €
21	2153	10008	- 36 000,00 €
21	2154	10002	66 000,00 €
	TOTAL		- €

10. Divers

Le Président,
Justin VOGEL